

Première rencontre avec les élus.

L'Union des Cadres de Paris a tenu sa première rencontre avec des élus de la municipalité issue des dernières élections. L'interlocuteur était lan BROSSAT, président du groupe communiste au Conseil de Paris, qui avait souhaité rencontrer rapidement toutes les organisations syndicales représentatives à la Ville.

Une délégation conduite par Yves BORST, président de l'UCP a donc pu, le 4 avril, présenter l'UCP et les attentes des personnels qu'elle porte.

Dans ce cadre ont été exposées les demandes en matière de spécificités statutaires parisiennes, de dialogue social, de pouvoir d'achat, d'effectifs, d'ARTT, de gestion des ressources humaines, de formation et de prestations sociales. L'actualité commandant, la délégation a insisté sur la situation des personnels de la DFPE.

L'UCP exprime sa satisfaction d'avoir pu rencontrer un responsable de groupe politique soucieux de connaître les attentes des personnels parisiens, en espérant que cette démarche servira d'exemple et que les autres groupes politiques s'engageront dans une démarche similaire. L'UCP est bien entendu prête à se rendre à toute entrevue en ce sens.

Signalons également qu'une demande de rendez-vous a été adressée à Maïté ERRECART, la nouvelle adjointe chargée des personnels. UCP Flash vous tiendra informés de la suite donnée à cette demande.

Petite Enfance : des propositions insuffisantes.

Les personnels de la DFPE se sont fortement mobilisés le lundi 7 avril 2008 pour exiger de nouvelles embauches. En effet, plus de 200 établissements ont été totalement ou partiellement fermés.

Si l'annonce faite par la municipalité de créer 4500 nouvelles places dans le secteur de la Petite Enfance est un objectif qui ne peut que réjouir les parents en attente d'une place en crèche pour leurs enfants, il reste que cet objectif doit s'accompagner de recrutements suffisants, dans toutes les catégories professionnelles oeuvrant dans ce secteur, afin de permettre aux personnels d'accueillir convenablement et en toute sécurité les enfants qui leur sont confiés. La création de ces nouvelles places en crèches ne doit en aucun cas conduire à une surcharge de travail pour des agents qui exercent déjà un métier difficile et exigeant.

C'est pour rappeler aux élus cette exigence que les personnels ont répondu massivement à l'appel de l'intersyndicale, dont l'UCP fait partie, par une participation très importante à l'assemblée générale et à la manifestation qui a suivi jusqu'au siège de la direction.

Une délégation de l'intersyndicale a été reçue par les adjoints au Maire de Paris chargés de la Petite Enfance et des personnels. Les propositions faites (172 agents supplémentaires et la généralisation du transfert des tâches de ménage à des entreprises privées) n'étant pas à la hauteur des besoins, même les plus immédiats, les personnels réunis à nouveau en Assemblée générale le mardi 8 avril ont décidé de poursuivre leur mobilisation jusqu'au jeudi 17 avril, date à laquelle ils manifesteront à nouveau et se prononceront sur la suite à donner à ce mouvement.

Par ailleurs, lorsque la municipalité annonce un recrutement de 1.000 agents en 2008, elle ne tient pas compte d'un départ annuel moyen d'environ 800 professionnels de toutes catégories. Il serait sans doute pertinent d'envisager un moyen de fidéliser les personnels de la petite enfance pour réduire ces départs massifs.

Pour plus d'informations : ucpunctspes.syndicat@paris.fr

CASVP : vers une avancée pour les SSIAD.

UCP Flash 415 du 28 septembre 2007 vous avait informés d'une évolution importante dans les missions des résidences services du CASVP, qui devaient être transformées en Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD). L'UCP avait demandé pour les directrices de ces structures (infirmières et cadres de santé), un certain nombre de garanties en matière de reconnaissance de la profession et de la fonction d'encadrement, de rémunération et de revalorisation des primes.

Parmi les préoccupations que nous avons déjà évoquées concernant les agents de ces établissements, on peut citer les problèmes d'effectifs, avec les astreintes, les difficultés récurrentes de remplacement pendant les congés annuels ou les week-ends, les gardes administratives. Ces personnels sont aussi confrontés à des problèmes de violence, due parfois à l'alcoolisme, à des problèmes de prise en charge de personnes souffrant de problèmes psychologiques ou d'addictions. Ils sont enfin très demandeurs de formations adaptées aux nouvelles missions de leurs établissements.

Le 2 avril, lors d'une réunion avec les organisations syndicales, la Direction du CASVP a accepté, à la demande de l'UCP, d'étudier les régimes indemnitaires en vigueur dans des établissements comparables pour envisager, s'ils sont plus favorables, une éventuelle application aux agents concernés. UCP Flash vous tiendra bien entendu informés de l'évolution de ce dossier.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : Syndicat.UCP/UNECT-CASVP@paris.fr

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45